

Le mardi 10 mai 2022

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE BOUFFERE DU 10/05/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOIS Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Adeline Laché	<input type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LÂCHÉ Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LICOINE Sophie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pierre Bois	<input type="checkbox"/>
LIMOUZIN Florent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia Grenet	<input type="checkbox"/>
MÉNARD Anne-Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

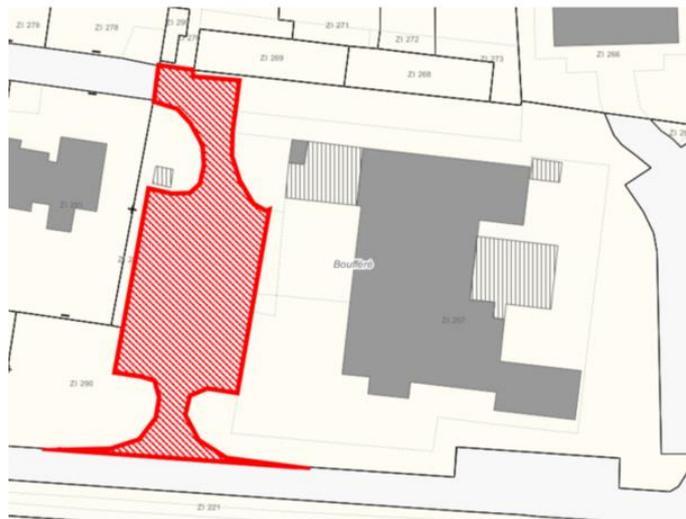
Approbation du compte-rendu du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

■ DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU PARKING DU RESTAURANT SCOLAIRE

Pour la mise en œuvre du projet de restructuration et d'extension du restaurant scolaire de Boufféré, il est nécessaire qu'une portion du domaine public, à usage de stationnements, soit cadastrée et classée dans le domaine privé communal. En effet, l'emprise du bâtiment projeté sera située en partie au niveau de stationnements existants et de leur desserte. Un aménagement de voirie et des places de stationnement seront réalisés dans le cadre de l'opération afin de ne pas impacter la circulation et la desserte existantes. La surface concernée représente environ 895 m².

**Emprise foncière concernée
par la désaffectation et le déclassement**



Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement d'une portion du domaine public ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la désaffectation d'une partie du domaine public située rue des Margelles, sur la commune déléguée de Boufféré à Montaigu-Vendée pour une surface de 895 m², d'en prononcer son déclassement et de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

▪ SOLDE SUBVENTION 2021 À L'ASSOCIATION PITCHOUNES ET COMPAGNIE, GESTIONNAIRE DE SERVICES ENFANCE

Au regard de la convention partenariale établie l'association Pitchounes et Compagnie, organisatrice de services enfance sur la commune de Montaigu-Vendée, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement du solde de la subvention :

Associations	Services proposés	Solde année 2021
Pitchounes et Compagnie	Accueils périscolaire et extrascolaire	6 785,40 €

Le versement du solde de la subvention se fera sur présentation des données d'activités et du compte de résultat de l'année écoulée.

Les membres du conseil municipal seront invités à autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement du solde de la subvention pour l'association Pitchounes et Compagnie tel que présenté.

INFORMATIONS DIVERSES

- Suite aux commémorations du 8 mai, les élus du CME partageront leurs expériences avec leurs camarades de classe.